

Philologie et archéologie égyptiennes

M. Georges POSENER, membre de l'Institut

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

I. — *Recherches sur le dieu Khonsou* (suite). — Poursuivant l'étude de Khonsou *p3 irw shr*, cette forme mineure et récente du grand dieu lunaire thébain, on a examiné, au cours de l'année, des inscriptions et des monuments qui ont trait à sa personne et qui s'échelonnent de la xxii^e dynastie à l'Époque Romaine.

Un fragment de cercueil en bois, découvert sous les magasins du Ramesseum, garde les restes d'une légende qui nommait un grand prêtre de *p3 irw shr* (Quibell, *The Ramesseum*, p. 19 et pl. 26, 1). Si on en juge d'après la titulature et l'orthographe ainsi que d'après d'autres trouvailles faites dans le même cimetière, le personnage avait vécu sous la xxii^e dynastie si ce n'est un peu plus tard. Il occupait de hautes fonctions administratives dans l'Égypte méridionale et appartenait à la direction du domaine d'Amon. Sa situation civile lui a valu, sans doute, la dignité sacerdotale à la tête d'un culte secondaire de Thèbes. Le titre de « premier prophète » qu'il porte montre que ce culte demandait, à l'époque, un personnel déjà assez nombreux pour justifier une véritable hiérarchie ; il montre aussi que le clergé de *p3 irw shr* était organisé sur le modèle de ceux des grandes divinités de la région.

Des renseignements d'un ordre différent sont fournis par la grande inscription biographique que le quatrième prophète d'Amon, prince de Thèbes et gouverneur de Haute Égypte Montouemhat, a fait graver dans un réduit du temple de Mout. La longue carrière de ce prince se place à un des tournants de l'histoire égyptienne. Sa vie débute sous les derniers pharaons éthiopiens de la xxv^e dynastie et s'achève vers l'an 16 de Psammétique I quand le centre de gravité se déplace définitivement du sud au nord de l'Égypte. C'est l'époque des invasions assyriennes ; les annales d'Assarhaddon et d'Assurbanipal mentionnent Montouemhat, qu'elles nomment « roi de Thèbes », parmi les princes égyptiens ayant fait leur soumission.

Des allusions à ces événements se trouvent, peut-on penser, dans l'inscription du temple de Mout. Malheureusement aucune des soixante huit lignes qui la composent n'est intacte et, comme il arrive souvent, les lacunes tombent sur les passages intéressants. Les textes tapissent de façon symétrique les parois latérales nord et sud du petit local ; ils se divisent en deux parties

égales dont l'ordre de lecture varie d'une publication à l'autre. Comme l'inscription du côté nord traite, à la fin, de la récompense divine attendue par Montouemhat après tout ce qu'il a fait pour les temples, comme on y lit aussi un appel aux vivants, sujets qui trouvent leur place logique dans une conclusion, il est raisonnable de penser que cette moitié du texte occupe la seconde place, après les trente quatre colonnes du côté sud.

La date du document a, elle aussi, donné lieu à une discussion. Pourtant il est difficile de douter que Montouemhat l'ait fait graver alors qu'il avait atteint un âge avancé. Le nombre des travaux, certains fort importants, qu'il se flatte d'avoir exécutés suppose en effet de longues années d'activité. Les mentions réitérées d'Esptah, le fils de Montouemhat, que ce dernier désigne comme son successeur et héritier (B, 21), conviennent seulement à la vieillesse du prince. Suivant le texte, Esptah occupe déjà un rang élevé dans le clergé thébain, il participe aux entreprises de son père : le moment approche où il va le remplacer.

Il est probable que l'inscription a été rédigée après les raids assyriens. On rapprochera le nombre élevé d'objets précieux que Montouemhat a dû remplacer dans les sanctuaires et la découverte faite à Ninive de deux statues de Taharqa. Les invasions expliqueraient aussi de la façon la plus satisfaisante la nécessité de procéder à la purification de tous les temples de Haute Égypte. Ces rites que Montouemhat dit avoir accomplis (B, 3) rappellent la purification du temple de Saïs faite par Oudjahorresné après la conquête de Cambyse ou les cérémonies semblables que Djedher le Sauveur avait entreprises à Athribis après la conquête d'Alexandre.

Dans un autre passage (B, 11-13), l'auteur raconte qu'il a su mettre la Haute Égypte sur le droit chemin « alors que le pays entier était sens dessus-dessous, aussi grande était... mon excellence (*3hw*, les pattes de l'*ibis comata* sont encore visibles), aussi considérable était ma perfection au jugement (*hr[-ib]*) [des rois (ou sim.)]. Celui qui est venu du sud, je <P>ai amadoué par mes discours (*tp[-r3]*) ; celui qui est venu du [Nord, je l'ai calmé par] mes [paroles] » (ou sim.). On devine à travers le langage conventionnel, entrecoupé par les lacunes, les tourments que vécut la Thébaïde tirillée entre les Éthiopiens et les Assyriens, en attendant l'arrivée des Saïtes, les palabres assorties de promesses et d'assurances que Montouemhat distribuait aux uns et aux autres.

Le prince de Thèbes a consacré la plus grande partie de son inscription à l'énumération des travaux qu'il a exécutés au profit des dieux de Haute Égypte, principalement ceux de Thèbes mais aussi ceux des différentes villes provinciales (restituer en A, 18 Anubis de Gébélein, cf. *ZAS* 71, 152). Parmi les rares divinités qui n'ont pas bénéficié de sa sollicitude, on est surpris de trouver Amon de Karnak, le chef du panthéon qu'on se serait attendu à voir faire l'objet d'attentions particulières. Les deux Amon qui reçoivent chacun

un tabernacle (A, 19) sont, de toute évidence, des formes mineures du grand dieu, comme on en connaît dans différentes bourgades thébaines. La restauration du mur d'enceinte en briques de Karnak (A, 23-24) constitue une mesure d'intérêt général, et il en est de même pour le ravitaillement du domaine sacré (B, 6-9). On ne voit rien ainsi qui soit fait en propre pour le Roi des dieux ; Montouemhat ne lui dédie aucun objet précieux, aucune construction. Il n'en était pas question dans les passages perdus de l'inscription qui sont nombreux, car le résumé de l'œuvre pieuse du personnage, conservé intact sur une de ses statues (Berlin 17 271), ne contient rien concernant Amon. Différentes raisons se présentent à l'esprit pour expliquer cette anomalie. On peut se demander, par exemple, si les donations au culte du dieu dynastique, droit et devoir régaliens par excellence, n'échappaient pas à la compétence de Montouemhat qui était seulement son quatrième prophète ?

Toujours est-il que, dans son récit, les dieux Khonsou tiennent beaucoup plus de place qu'Amon. On peut douter qu'il existe une autre inscription qui énumère autant de formes différentes du dieu lunaire. Elles sont ici au nombre de sept et, tel que se présente l'exposé, on peut être assuré qu'il ne s'agit pas, comme souvent, d'une même divinité affublée de différentes épithètes, mais que presque toutes ces formes faisaient l'objet de cultes distincts. La première nommée est Khonsou l'enfant, membre cadet de la triade thébaine ; il a le pas sur sa mère, la déesse Mout, anomalie corrigée sur la statue de Berlin. Après le paragraphe consacré à cette déesse, on arrive au grand Khonsou *nfr htp* qui est couplé avec un Khonsou assez mal connu, appelé *wts h'w*. Les deux dieux sont intimement associés puisqu'ils ont droit à une seule châsse. Dans le résumé des réalisations de Montouemhat, ils comptent pour une divinité unique, et on comprend que seul *nfr htp* soit retenu.

Comme on pouvait s'y attendre, les Khonsou *wn nhw* et *p3 irw shr* sont nommés aussitôt après et dans cet ordre. Le résumé les réunit à leur patron sous l'étiquette : « les trois Khonsou ». Des deux derniers Khonsou dont il est encore question dans l'inscription du temple de Mout, l'un avait son culte dans Thèbes ouest, sur la Butte de Djémé, et l'autre on ne sait pas où au juste, mais probablement en dehors de Thèbes.

Le grand texte de Montouemhat et l'abrégé de la statue de Berlin apportent un nouveau témoignage de l'association *nfr htp—wn nhw—p3 irw shr*, celui-ci occupant encore une fois la dernière place dans cette triade de Khonsou. On retrouve le même groupement et le même ordre sur un monument contemporain. La statue E. 13 106 du Musée du Louvre représente le grand majordome de la divine adoratrice Akhamenrou ; premier ministre de Shepeno-pet II, il avait certainement connu Montouemhat et entretenu avec ce prince des relations suivies. Sur le dossier de sa statue, il a fait graver sur trois colonnes des formules funéraires qui évoquent les trois dieux.

Plusieurs statues de date récente — certaines sont ptolémaïques — font connaître des prêtres de Khonsou *p3 irw shr*, d'habitude des prophètes, qui remplissaient aussi d'autres fonctions sacerdotales et parfois civiles. Une titulature particulièrement intéressante figure sur la situle 38 212 du British Museum. La rare qualité de ce vase en bronze et de sa décoration ne surprend pas car son propriétaire était chef des graveurs sur métal du domaine d'Amon. Ce n'était pas là son emploi le plus important. En dernière place, devant le nom du personnage qui s'appelait Hor, on lit : « supérieur du domaine de Khonsou dans Thèbes *nfr htp* ». A ce titre, il détenait des postes dans le culte de différents Khonsou, dont un ne semble pas être connu ailleurs, et il avait à s'occuper des babouins sacrés. Le texte n'indique pas que ces cynocéphales appartenaient au temple de Khonsou, mais la relation est fort probable. La titulature distingue « le babouin » qui avait son trésor comme, par exemple, le faucon sacré d'Athribis en avait un. On serait porté à reconnaître dans ce singe l'animal sacré de Khonsou *nfr htp*. D'autre part, Hor était « prophète des babouins vivants », et on se demande si, au lieu d'y voir le troupeau entretenu dans le temple, il ne faut pas envisager un rapprochement avec « ces deux grands babouins vivants » dont parlent les décrets oraculaires de la *xxii^e* dynastie et qui sont les Khonsou subalternes *wn nhw* et *p3 irw shr* (*Annuaire C. F.* 68, 404). Ces dieux sont réunis, sur la situle, dans le titre : « supérieur des prêtres-*ouêb* de Khonsou-Thot *wn nhw* et de Khonsou-Thot *p3 irw shr* ». Ce titre suit directement celui de « supérieur des prêtres-*ouêb* de Khonsou dans Thèbes *nfr htp* ». Une nouvelle fois, le dieu principal est accompagné de ses deux acolytes, et ceux-ci sont identifiés à Thot comme on l'a observé dans quelques exemples de la *xxii^e* dynastie (*o. c.* 68, 405-7).

Il existe plusieurs papyrus ayant appartenu à des prêtres de notre dieu ; ce sont des recueils funéraires : Livre des Morts, Livre des Respirations, Second Livre des Respirations, Livre de Traverser l'Éternité ; ils sont conservés dans les musées du Caire, de Leyde, de Vienne, à la Bibliothèque Nationale et au Louvre qui en possède quatre à lui seul. La date de ces manuscrits s'échelonne de l'Époque Ptolémaïque à l'Époque Romaine, et leur provenance thébaine ne fait guère de doute. Parmi les prêtres que ces rouleaux font connaître, il se trouve une femme et un personnage assez important qui fut supérieur du domaine du grand Khonsou et quatrième prophète d'Amon (mais le titre avait perdu le lustre qu'il avait eu du temps de Montouemhat), enfin un « grand savant dans Thèbes », spécialisé dans la décoration murale des temples, qui a laissé cinq papyrus. Tous ces prêtres appartiennent au clergé d'Amon, parfois à celui d'une autre divinité, Thot ou Bastet. Dans aucun cas, le sacerdoce de *p3 irw shr* n'est associé avec celui d'un autre Khonsou.

Si on reprend et si on compare l'ensemble de la documentation examinée à partir des *xxi^e*-*xxii^e* dynasties, en y ajoutant quelques documents mineurs, telle l'étiquette de momie 2 188 de Turin, on peut faire une constatation intéressante concernant les variations de l'épithète de Khonsou *p3 irw shr* qui est tan-

tôt suivie de *m W3s.t* « dans Thèbes », tantôt dépourvue de ce complément. Ces variations ne tiennent pas à un caprice de scribe, elles ne dépendent pas non plus de la date des exemples. Une règle semble guider le choix de la forme employée. Quand notre dieu est nommé dans le cadre de la triade de Khonsou ou en compagnie d'un de ses membres, il reçoit l'épithète simple sans *m W3s.t*. Quand il figure de façon indépendante, cette qualification s'ajoute à son épithète. La règle, sans être absolue, est observée avec suffisamment de constance pour qu'on prête attention à une différence insignifiante à première vue. *P3 irw s3r* désignerait notre dieu en tant que subalterne du grand Khonsou thébain ; la même épithète rehaussée par *m W3s.t* semble mettre en valeur la personnalité originale de la divinité. Il n'est pas impossible que cette différence traduise une réalité concrète, une distinction entre un culte intégré à ceux du temple du grand Khonsou et un culte plus personnel dans une chapelle indépendante.

II. — *Essai de reconstitution d'une Sagesse du Moyen Empire* (suite). — L'éloge du roi, l'affirmation de son pouvoir et l'assurance de dévouement à son égard constituent un thème traditionnel de la littérature égyptienne. Si l'Enseignement loyaliste en est sans doute l'exemple le plus remarquable, beaucoup d'autres écrits le traitent dès l'Ancien Empire, et il est utile de les connaître pour mieux comprendre et situer le texte dont nous nous occupons. Aux nombreux témoignages déjà examinés, viennent de s'ajouter deux documents édités en 1968, une inscription tombale de *Mttj* et une tablette fragmentaire portant les restes d'une œuvre didactique. On s'est occupé de ces documents au début de l'année, et on a lu aussi un extrait d'une longue inscription funéraire souvent reproduite sous la XVIII^e dynastie ; les mêmes idées y sont clairement formulées.

En reprenant l'explication du Panégyrique royal, on a étudié d'abord le quatrain dont les deux distiques strictement parallèles comparent le roi aux déesses Bastet et Sekhmet, figures antithétiques et complémentaires de la douceur et de la violence. La comparaison du pharaon avec Sekhmet, bien attestée au Moyen Empire, devient d'une grande fréquence sous les XIX^e-XX^e dynasties. A cette époque, Bastet se substitue parfois à son antonyme, mais elle lui emprunte alors son caractère guerrier, elle n'en est plus qu'un synonyme qui n'a rien en commun avec l'aimable chatte si ce n'est le nom.

Ces vers marquent la fin d'une strophe, la dernière du long exposé des vertus royales, caractérisé par l'emploi de la construction avec *pw*. A partir de ce point, les phrases de ce type disparaissent et l'auteur revient aux impératifs du début : nous abordons la conclusion du Panégyrique qui répond à son introduction. Jusqu'ici, les divergences notables qu'on avait observées entre la version du Moyen Empire fournie par la stèle de Séhétepibrê et la version du Nouvel Empire représentée par tous les autres manuscrits, provenaient essentiellement de la différence de longueur des textes, de nombreux

distiques de la recension récente ne figurant pas dans la copie ancienne. Quant aux parties communes, les variantes notées n'étaient le plus souvent qu'une façon différente d'exprimer les mêmes idées. Autrement dit, on avait affaire à des additions ou à des suppressions, mais non à des substitutions.

Il faut attendre la partie finale du Panégyrique pour en trouver un cas flagrant. Entre les premiers et les derniers mots de la conclusion qui sont identiques dans les deux versions, à quelques détails près, s'insèrent des vers totalement différents de part et d'autre. Ils sont au nombre de quatre sur la stèle, ce qui suppose que le début commun de la strophe, l'exhortation initiale : « Combattez pour son nom, soyez purs quant à sa vie (serment) », est compté dans cette version pour un distique car les vers de l'Enseignement loyaliste vont normalement deux par deux. Dans la version du Nouvel Empire, les mêmes mots constituent un seul vers comme l'indiquent l'absence de point rouge entre les deux impératifs et le décompte des vers qui suivent. Cette solution serait peut-être supérieure.

Dans son ensemble, le texte récent est mieux équilibré que l'ancien. Celui-ci, dans les vers qui lui sont propres, insiste sur le triste sort qui attend l'ennemi du roi : « Point de tombeau pour celui qui se rebelle contre Sa Majesté, son cadavre est jeté à l'eau » ; après quoi, sans transition, vient la péroraison commune aux deux versions : « Faites cela, et vos personnes seront prospères ; vous le constaterez perpétuellement ». Le moins qu'on puisse dire est que l'enchaînement laisse à désirer ; on ne voit pas à quoi se rapporte la recommandation « faites cela ». Les derniers mots tomberaient mieux s'ils venaient après quelque conseil de loyalisme, mais pour en trouver un sur la stèle, il faut remonter à l'exhortation du début de la strophe. La liaison est plus heureuse dans les manuscrits du Nouvel Empire. Il n'y est pas question des révoltés. On lit : « Acclamez l'Abeille (couronne de Basse Égypte), adorez la Blanche (couronne de Haute Égypte), vénérez celui qui porte le Pschent (double couronne) » ; sur quoi, l'injonction « Faites cela » s'enclanche parfaitement. Les copies récentes livrent ainsi une version plus satisfaisante, pour ce passage, que la stèle du Moyen Empire. On a l'impression que, sur cette dernière, la place réservée à l'Enseignement s'est avérée trop courte et qu'une coupure maladroite a été pratiquée dans le texte pour arriver plus vite à la fin du Panégyrique. Il n'est pas sûr d'ailleurs que ce soit sa véritable fin. Les copies du Nouvel Empire donnent encore un distique avant de clore la strophe, et il serait risqué d'y voir une addition étrangère à l'œuvre originale. En effet, la strophe ainsi allongée devient plus harmonieuse, avec ses huit vers qui se répartissent en deux quatrains. Elle s'intègre mieux à l'ensemble car ses derniers mots, par un habile retour en arrière, répondent au dernier vers de l'exorde initial.

Pour le fond, l'invitation, commune aux deux versions, à respecter et à faire respecter le nom et la vie du souverain, a été comprise dans le sens de fidélité au serment. Il est bien connu, sans doute, que le serment royal jouait

un rôle important dans la vie publique de l'ancienne Égypte, notamment dans la pratique judiciaire. A l'avènement d'un pharaon, l'avis officiel qui l'annonce prescrit d'utiliser à l'avenir le protocole du nouveau roi quand on doit prêter serment (*Urk.* IV, 80, 17) ; pour affirmer que l'autorité d'un prince est universelle, on dit que « dans toutes les contrées on jure par lui » (*o. c.*, 86, 1-2). Toutefois, il n'est pas sûr que des exemples de ce genre suffisent à justifier la place de choix réservée au conseil qui, tel qu'il est placé dans la conclusion, fait pendant à l'appel de vénérer le monarque, de propager son culte, par quoi débute le Panégyrique. En face de ce dernier dogme qui est fondamental, le respect du serment paraît une notion un peu mince. On est donc porté à chercher un sens plus large à la recommandation de la fin.

Les crimes de lèse-majesté étaient sévèrement punis en Égypte. « Tout homme qui parle contre le nom de Sa Majesté, le dieu à l'instant lui infligera la mort » (*o. c.*, 260, 12-3) ; « celui qui dira quelque chose de mauvais en maudissant Sa Majesté, il mourra » (*o. c.*, 257, 15). On ne prononce pas le nom du souverain en vain ; il faut se maîtriser, se concentrer quand on le fait (*Studies Griffith*, pl. 39, l. 10). « Quiconque entendra prononcer le nom de Sa Majesté, il viendra aussitôt faire un rapport auprès du roi » (*Urk.* IV, 257, 16-7). La sagesse dicte d'éviter le sujet. L'Enseignement d'un homme à son fils, dont on a lu de larges extraits l'année dernière, contient un petit chapitre qui semble être consacré à ces questions. Mal conservée, cette partie du livre ne peut être traduite de façon suivie, et on doit se contenter de quelques phrases. « C'est un homme prospère, celui qui évite son nom... Sois irréprochable et contrôle-toi au sujet de son nom... Point de tombeau [pour...] qui prononce son nom ; point de libation pour qui l'insulte... Celui qui ne l'insulte pas repose dans une pyramide » (c'est-à-dire est assuré de recevoir une belle sépulture). Les textes de cet ordre sont à prendre en considération si on veut comprendre pleinement le conseil qu'on lit dans le Panégyrique royal. Le respect du serment s'inscrit dans un ensemble de prescriptions destinées à protéger le pharaon.

Avec la dernière strophe étudiée, l'Enseignement loyaliste proprement dit touche à son terme et la copie de Séhétepibré s'arrête. Les manuscrits de date plus récente contiennent une suite où il n'est plus question du roi, et cette deuxième partie de l'œuvre est pour le moins aussi longue que la première. L'an prochain, on abordera son examen.

PUBLICATIONS

Georges POSENER, *Une stèle de Hatnoub (The Journal of Egyptian Archaeology, 54, p. 67-70 et pl. 8-9).*

— *Aménémopé, 22, 9-10 et l'infirmité du crocodile (Festschrift für Siegfried Schott, p. 106-11).*

M. MALININE, G. POSENER, J. VERCOUTTER, *Catalogue des stèles du Sérapéum de Memphis*, Département des Antiquités Égyptiennes du Musée du Louvre, t. I (Texte et Planches).